



Salaire incluant l'IFM/CP

Par **dek**, le **12/09/2015** à **18:20**

Bonjour,

Lorsque j'ai négocié mon salaire avec l'agence d'intérim, j'ai donc donné un montant qui pour moi était hors IFM et CP (mais sans le dire explicitement)

Or lorsque je suis passé signé mon contrat, j'ai constaté que mon salaire incluait l'IFM/CP qui me sont versés chaque mois ce qui me donne : salaire horaire + 10% IFM + 10% CP chaque mois = environ le montant demandé.

L'agence m'a expliqué que l'IFM et le CP sont inclus dans le salaire.

Du coup comme la mission était aussi intéressante et que j'avais passé tous les entretiens avec le client, j'ai quand même accepté le poste.

mais est-ce bien normal ou légal ?

Merci

Par **P.M.**, le **12/09/2015** à **18:49**

Bonjour,

IFM + CP viennent normalement en plus du salaire puisque quand un salarié mensualisé négocie son salaire, il n'inclut pas les congés payés, en tout cas cela devrait être précisé...